

Ecole du Puy de Nelle *Champniers*

📍 : 243, Rue des Colverts 16430 Champniers

☎ : 05 45 69 93 61

Adresse Internet : ce.0160274L@ac-poitiers.fr

Site Internet : sitescoles.ac-poitiers.fr/champniers-puy-de-nelle

Livret d'informations



2017 / 2018

Calendrier de l'année scolaire 2017-2018

Périodes	Zone A (dont Poitiers fait partie)
Rentrée des enseignants	Vendredi 1er septembre 2017
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017
Toussaint	Du vendredi 20 octobre 2017 au soir Au lundi 6 novembre 2017 au matin
Noël	Du vendredi 22 décembre 2017 au soir au Lundi 8 janvier 2018 au matin
Hiver	Du vendredi 9 février 2018 au soir au lundi 26 février 2018 au matin
Printemps	Du vendredi 6 avril 2018 au soir au lundi 23 avril 2018 au matin
Vacances d'été	Vendredi 6 juillet 2018 au soir

Attention : Il n'y a pas de pont officiel de l'Ascension en 2018. Les jours fériés de l'année scolaire en 2018 :

Lundi de Pâques	lundi 2 avril 2018
Fête du Travail	mardi 1 mai 2018
Victoire 1945	mardi 8 mai 2018
Ascension	jeudi 10 mai 2018
Lundi de Pentecôte	lundi 21 mai 2018

Les 8 classes en 2017 /2018

CP I	Isabelle LACROIX Aurélie BOSSANT (mercredi matin et jeudi)
CP N	Nathalie ROLLAND
CE1	Monique MORISSET
CE2	Valérie LAROCHE- VIGIER
CE2 / CM1	Valérie CANON
CM1	Céline BRUNET
CM2 M	Michel FRAINAUD Aurélie BOSSANT (mardi et vendredi après- midi)
CM2 V	Virginie RAYNAUD

Mme Laëtitia ROUSSEAU , enseignante est rattachée à l'école comme remplaçante. Lors de ses jours de présence à l'école, elle intervient dans les classes ou avec des groupes d'élèves.

Mme Cendrine GRESSIEN est une AVS chargée du suivi d'un enfant en situation de handicap

Le Directeur est Mr FRAINAUD, ses moments de décharge sont le **mardi et le vendredi après-midi.**

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9 h / 12 h et 13 h 30 / 15 h 45
Mercredi : 9 h / 12 h

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Lundi de 15 h 45 à 16 h 45.

Les séances d'APC se déroulent sur une période, une fois par semaine.

Une autorisation vous sera demandée pour la participation de votre enfant aux séances.

L'APC est une aide apportée à votre enfant, elle peut porter sur :

- la mise à disposition d'outils ou de techniques visant à l'autonomie,
- l'acquisition d'une méthodologie de travail
- L'anticipation de notions à venir,
- Une révision ou un approfondissement de notions déjà vues au niveau de la classe.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) organisés par la municipalité : 16 h / 17 h

Règlement scolaire

Il est distribué en début d'année après le premier conseil d'école ou lors de l'arrivée d'un nouvel élève dans l'école. Il doit être visé par la famille.

Absences

Si prévue : mot écrit dans cahier de liaison ou sur papier libre.

Si imprévue : appeler l'école le matin de l'absence. Au retour de l'enfant un justificatif écrit sera demandé.

L'école est obligatoire, les absences pour convenances personnelles risquent de mettre votre enfant en difficulté.

Relations famille / enseignants

Réunions de rentrée :

CP, CE1, CE2 : Vendredi 15 septembre 2017 à 17 h 30

CE2 CM1, CM1 et CM2 : mardi 19 septembre 2017 à 17 h 30

Les réunions de rentrée sont organisées par le Directeur et les enseignant(e)s pour expliquer le fonctionnement de l'école et de chaque classe.

Le cahier de liaison est utilisé pour la communication avec les familles. Veillez à le consulter tous les jours et à signer toutes les informations, cela nous permet de vérifier que vous en avez pris connaissance.

Vous pouvez l'utiliser pour adresser des messages à l'enseignant de votre enfant.

N'hésitez pas à rencontrer l'enseignant(e) dès qu'un problème apparaît. **Sauf urgence, évitez s'il vous plaît le moment d'entrée en classe.**

Si vous souhaitez rencontrer le Directeur, ses jours de décharge sont le mardi et le vendredi après-midi cette année.

Le Conseil d'Ecole

Il se réunit chaque trimestre. C'est une réunion à laquelle participent les enseignants, les représentants des parents élus, les représentants de la commune, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), un membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Sont invités l'IEN (Inspecteur de l'Education Nationale) et toute autre personne en rapport avec la vie de l'école.

Y sont discutés ou votés le règlement intérieur, la vie de l'école, le projet d'école, les rythmes scolaires, les modalités d'apprentissage, ...

Date des élections : vendredi 13 octobre 2017.

Le PPRE

(Programme Personnalisé de Réussite Educative)

Le PPRE est proposé aux élèves qui risquent de ne pas maîtriser les compétences du socle commun. Il peut être mis en place à n'importe quel moment de la scolarité d'un élève. Sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et ses progrès. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec l'élève et ses parents.

Le PPRE Passerelle

Il est mis en place avec l'équipe du collège à la fin du CM2 pour faciliter l'entrée en sixième d'élèves qui maîtrisent difficilement une ou plusieurs compétences du socle commun.

Le RASED

Secteur du Gond Pontouvre

Ecole du Treuil 16160 Gond Pontouvre

05 45 68 45 84

Le RASED est un service de l'Education Nationale qui peut apporter des aides spécialisées auprès des élèves éprouvant des difficultés d'apprentissage.

Psychologue : Jean-Michel PLUYAUD

En cas de difficultés une intervention du psychologue scolaire peut être bénéfique afin de mieux comprendre les difficultés de votre enfant. Votre accord est indispensable.

Maîtresse E : Marie Line VIDEAU

La maîtresse E est chargée de l'aide spécialisée à dominante pédagogique, elle intervient auprès d'un enfant ou d'un groupe d'élèves éprouvant des difficultés en lecture, mathématiques, ou ayant du mal à intérioriser les connaissances.

Le PAI

(Projet d'Accueil Individualisé)

Le PAI est un protocole établi par écrit entre les parents, l'établissement scolaire (directeur, médecin scolaire, infirmier, équipe éducative, enseignant...) et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'une maladie.

Il a pour objectif de définir la prise en charge de l'élève dans le cadre scolaire au regard de ses spécificités et d'assurer la communication avec la communauté éducative de l'établissement.

L'ASSURANCE

Elle est indispensable pour les sorties scolaires et les activités périscolaires.

Vérifiez que votre enfant est assuré pour les risques qu'il pourrait causer (responsabilité civile) mais aussi ceux qu'il pourrait subir sans responsabilité d'un tiers (garantie individuelle accident). Dans 8 cas sur 10 en effet, il n'y a pas de responsable identifié.

Enfin suivant les assurances, les lunettes, appareils dentaires, prothèses... sont plus ou moins bien remboursés.

N'oubliez pas de fournir votre attestation dès que possible, des sorties sont organisées dès le mois de septembre.



Nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité, il vous est demandé de laisser votre enfant à l'entrée de l'école où un adulte est présent le matin.